

# ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que  
**Marie-Josée Collin**

a réussi la formation  
**Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - réélu(e)s**  
Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **27 janvier 2026**

Responsable de la formation : **Me Jean-Philippe Le Pape**

Objectifs de formation :

- Revoir les rôles des élu(e)s et prévenir l'ingérence dans l'administration
- Rappeler les règles déontologiques et les obligations du Code d'éthique
- Renforcer les compétences pour gérer les conflits d'intérêts et adopter une conduite respectueuse
- Comprendre les mécanismes d'enquête et de sanction de la Commission municipale du Québec



Nombre UEC :  
0.40

Nombre d'heures :  
3h30

*Jacques Demers*

Président de la FQM

La FQM est membre de la (SOFEDUC), qui définit l'Unité d'éducation continu (UEC) comme suit :  
une unité d'éducation représente 10 heures de participation à une activité structurée de formation,  
organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation.